

Convention de mise à disposition d'une salle de l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes Haute Tarentaise dans le cadre de l'exposition « Etoffes d'ici et d'ailleurs »

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la convention annexée à la présente décision relative à la mise à disposition d'une salle de l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise dans le cadre de l'exposition « Etoffes d'ici et d'ailleurs »

ARTICLE 2 – La convention est consentie et acceptée pour la durée de l'exposition du 7 au 17 juillet 2022.

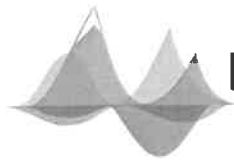
ARTICLE 3 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séesz, le 15 juin 2022

Yannick AMET
Président





HAUTE TARENTEISE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 16/06/2022
Reçu en préfecture le 16/06/2022
Affiché le
ID : 073-247300254-20220616-D202230-CC



ECOLE DE MUSIQUE DE HAUTE TARENTEISE
Communauté de Communes de Haute Tarentaise
16 rue Saint Michel – 73700 BOURG SAINT MAURICE
04.79.41.01.63 - contact@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

Convention

Ecole de Musique Communauté de Communes de Haute Tarentaise

–

Groupe folklorique « Les Frontières »

Occupation de la Salle

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désigné sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

Le groupe folklorique « Les Frontières », représenté par sa présidente, Marie Françoise PEZET, dûment habilitée, demeurant Quartier Alpin, 366 Rue de Pinon, 73 700 BOURG SAINT MAURICE,

D'autre part

ARTICLE 1 – OCCUPATION DE LA SALLE

L'Ecole de musique de Haute Tarentaise met à disposition pour les besoins du groupe « Les Frontières », la salle du rez-de-chaussée de l'école de musique, du jeudi 7 après-midi au 16 juillet 2022, pour l'exposition intitulée : « Etoffes d'ici et d'ailleurs »

ARTICLE 2 – MODALITES DU PRET

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition.

Le montage de l'exposition aura lieu le jeudi 7 après-midi et vendredi 8 juillet, de 8h00 à 22h00.

Le démontage aura lieu le dimanche 17 juillet, de 12h30 à 22h00.

Ouvertures au public de 10h30 à 12h30 et de 16h00 à 18h00. Du Samedi 9 au samedi 16 juillet.

Une dizaine de tables et des chaises seront mises à disposition, ainsi qu'un jeu de clefs.

La salle est placée sous la responsabilité du groupe « Les Frontières ».

Elle devra être restituée dans l'état dans lequel elle a été prêtée. Toute détérioration sera facturée.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

Le groupe folklorique « Les Frontières » :

Madame Marie Françoise PEZET

A , ***le***

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise :

Monsieur Yannick AMET,

Président



A , ***le***